

# 107<sup>ème</sup> Commémoration des victimes du génocide des Arméniens à Mandelieu-la Napoule



**Chers amis (es), chers compatriotes,**

Permettez-moi d'adresser mes remerciements à :

Notre Révérend-père Khatchadour BOGHOSSIAN, éminent représentant de l'Eglise Apostolique Arménienne,

Monsieur Sébastien LEROY, Maire de Mandelieu-la Napoule, Président d'Honneur de la Cérémonie,

Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ. Conseiller Municipal, délégué au Numérique, aux Nouvelles Technologies et aux Anciens Combattants

Monsieur Eric BERTRAND, Directeur du CCAS,

Mesdames et Messieurs les élus de la République,

Madame Alexandra MARTIN, Conseillère départementale des Alpes-Maritimes,

Monsieur David KONOPNICKI, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,

Madame Caroline OHANNESSIAN, Présidente du Cercle Arménien de Mandelieu-la Napoule,

Monsieur Serge DONZEY, Président des porte-drapeaux,

Monsieur Vrej APRAHAMIAN, Président de l'Association Nationale des Combattants Arméniens et Sympathisants,

Monsieur Jean GHAZAROSSIAN, Président de l'Association des Anciens Combattants et Résistants Français d'Origine Arménienne,

L'Union des Arméniens de Cannes et de ses environs,

Mesdames et Messieurs les anciens combattants ainsi que les responsables des corps constitués, sécurité civile et militaire,

Mesdames et Messieurs les responsables d'association,

Mesdames et Messieurs les porte-drapeaux,

**Ainsi qu'à vous toutes et tous, pour votre fidélité et votre solidarité en ce jour de commémoration des victimes du génocide perpétré contre le peuple arménien de 1894 à 1923.**

**Qui aurait pu croire**, qu'il a fallu 30 années d'exécution de 1894 à 1923 de la part des gouvernements successifs turcs d'occupation, pour appliquer un plan d'extermination contre les Arméniens d'Arménie Occidentale autochtone avec une civilisation qui date de plusieurs milliers d'années sur leur territoire ancestral,

**Qui aurait pu croire**, que ce crime appliqué contre la nation autochtone arménienne et leur Etat reconnu de facto le 19 janvier 1920 et de jure le 11 mai 1920 par les Puissances Alliées et Associées, après avoir été belligérant au coté des forces de l'Entente et avoir donné plus de 500.000 de ses fils pour préserver les valeurs de l'humanité et de la civilisation durant les deux dernières guerres mondiales, permettant à la Turquie criminelle sans aucun respect des accords et traités internationaux de devenir membre de l'Organisation des Nations Unies et à l'Arménie Occidentale d'être encore mise au ban de la Communauté internationale.

**Qui aurait pu croire**, qu'en 2020, les Arméniens d'Artsakh autochtone depuis des milliers d'années sur leur territoire ancestral deviendraient une soi-disant minorité séparatiste d'un Etat surnommé l'Azerbaïdjan, formé sur le territoire de cette même population autochtone après les massacres de mars 1920 à Chouchi.

**Qui aurait pu croire**, qu'en 2018, quand deux tribunaux administratifs ont mis en cause les Chartes d'amitié entre la France et l'Artsakh, prétendant que la France n'avait pas reconnu l'indépendance de l'Artsakh, alors que le statut de la région de l'Artsakh comme partie intégrante de l'Arménie Occidentale reconnue indépendante a déjà été établie en 1920, ces actes administratifs français auraient-ils provoqué les prémises à une guerre s'appuyant sur la législation soviétique, par l'Azerbaïdjan, et poursuivant ainsi le crime de génocide des Arméniens. Le Conseil National d'Arménie Occidentale en saura plus sur cette question par une requête devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, transmise très prochainement.

**Qui aurait pu croire**, qu'en 2022, après une année 2020 qui s'est terminée pour les Arméniens en un bain de sang durant une guerre de 44 jours qui avait pour unique objectif d'empêcher les Arméniens du monde entier de revendiquer leurs droits légitimes à l'intégrité territoriale de leur Etat, l'Arménie Occidentale, ce fut au tour de l'Ukraine d'être écrasée sous le feu nourrit des forces armées russes le 25 février, après une guerre non déclarée par le régime ukrainien contre les populations russophones des régions du Donbass et du Lougansk durant près de huit années. Alors, deux poids deux mesures, pour l'Arménie Occidentale comprenant l'Artsakh, la législation soviétique fonctionne, mais pour l'Ukraine, elle ne fonctionnerait pas.

**Qui aurait pu croire**, que c'est justement parce que le droit international public n'est pas appliqué que le génocide des Arméniens et autres crimes contre l'humanité se poursuivent de nos jours, hier par les djihadistes de Daesh en Syrie et en Irak, et aujourd'hui en Artsakh par des Etats qui obtiennent les largesses de la Communauté européenne, profitant de ces soutiens pour poursuivre l'anéantissement des populations civiles comme entre autres, les Arméniens, les Yézidis, les Assyro-chaldéens.

**Au point où**, les protagonistes aujourd'hui tentent de falsifier le droit international, en organisant une nouvelle guerre pour pouvoir réviser le Traité de Sèvres par un nouveau Traité de Paix donc par de nouvelles frontières jusqu'à ce jour encore inexistantes, après le démantèlement de la République d'Arménie de 1920, sur les restes actuels de l'Union

soviétique et une législation illégitime, et après avoir de facto entérinée l'occupation territoriale de l'Arménie Occidentale par la Turquie.

**Alors oui, « génocide contre territoire », la prime aux massacres se poursuit devant nous.** Le génocide des Arméniens n'a jamais été une question mémorielle, ou historique, comme certains ont voulu nous le faire croire, c'est une question d'actualité.

Et, cette question est d'autant plus d'actualité parce que le droit international n'est pas respecté, par cette fuite en avant que nous voulons condamner et qui entraîne la planète tout entière au désastre. **Un génocide non réparé se poursuit dans le temps, par conséquent on se rappellera la déclaration d'Hitler avant d'envahir la Pologne en 1939, « Qui se souvient aujourd'hui de l'anéantissement des Arméniens ! ».**

Voilà donc une réalité, une vérité, qui font l'objet d'une censure, d'une déformation, d'une falsification, d'une minimisation grossière et d'un négationnisme permanent, par des personnalités sans scrupules prétendant que le génocide des Arméniens a été perpétré en Anatolie alors qu'il a été perpétré en Arménie (voir la déclaration de la Triple-Entente du 24 mai 1915) dans le but d'écraser ou de mutiler le peuple arménien pour des siècles et des siècles jusqu'à son extinction finale.

C'est particulièrement contre ces tentatives d'anéantissement que l'Arménie Occidentale que je préside s'emploie dans son combat quotidien.

**A ce titre,** nous voulons témoigner également un hommage public à la mémoire de Monsieur André ASCHIERI, ancien Député-maire de la commune de Mouans-Sartoux qui nous a quittés fin décembre 2021 et qui fut le premier à avoir précisé dans une proposition de loi, la reconnaissance **du génocide du peuple arménien**, déposée le 13 mai 1998.

Proposition qui s'est transformée par on ne sait quel artifice en une reconnaissance d'un génocide soi-disant arménien en 2001 alors qu'en tant que crime contre l'humanité, ce génocide est turc.

**Effectivement, sans valeurs, sans mémoire, sans justice et sans réparations, alors incontestablement le monde sombrera dans les ténèbres, c'est pour ces raisons que nous sommes encore ensemble aujourd'hui.**

Monsieur le Maire, je voudrais en ce jour de solidarité, vous adresser toutes mes félicitations, pour la qualité et la grandeur que vous avez su donner à cette Commémoration Nationale du 24 avril.

**Je vous témoigne toute ma déférence, chers compatriotes, chers amis, pour votre fraternité,**

**Vive la France, vive le peuple français,**

**Vive l'Arménie Occidentale, vive l'Artsakh et vive le peuple arménien. Merci !**

le 25.04.2022

**Arménag APRAHAMIAN**  
Président du Conseil National d'Arménie Occidentale



